



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr. générale  
14 mai 2015  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dixième session**  
Point 108 de la liste préliminaire\*  
**Contrôle international des drogues**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2015**  
Point 19 d) de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Questions sociales et questions relatives aux**  
**droits de l'homme: stupéfiants**

**Rapport sur les progrès accomplis par la Commission des**  
**stupéfiants dans les préparatifs de la session extraordinaire**  
**de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la**  
**drogue prévue pour 2016**

**Note du Secrétaire général**

Conformément à la résolution 69/200 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à cette dernière le rapport de la Commission des stupéfiants sur les progrès qu'elle a accomplis dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.

\* A/70/50.

\*\* E/2015/1.



## **Rapport de la Commission des stupéfiants sur les progrès qu'elle a accomplis dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

### **Introduction**

1. Dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui ont été adoptés lors du débat de haut niveau que la Commission des stupéfiants a tenu à sa cinquante-deuxième session et par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/182, les États Membres ont décidé que la Commission mènerait, à sa cinquante-septième session, en 2014, un examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action, recommandé que le Conseil économique et social consacre un débat de haut niveau à un thème lié au problème mondial de la drogue et recommandé aussi que l'Assemblée générale tienne une session extraordinaire sur la lutte contre le problème mondial de la drogue.

2. Dans sa résolution 67/193 du 20 décembre 2012, l'Assemblée générale a décidé que cette session extraordinaire serait convoquée au début de 2016, et qu'elle "[examinerait] l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action et [procéderait] notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies".

3. Dans sa résolution 68/197 du 18 décembre 2013, l'Assemblée générale a prié la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, de lancer les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en transmettant par l'intermédiaire du Conseil économique et social les propositions qu'elle aurait faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs, y compris sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action.

4. La Commission a procédé à l'examen à mi-parcours de la suite donnée par les États Membres à la Déclaration politique et au Plan d'action lors du débat de haut niveau qu'elle a tenu à sa cinquante-septième session, les 13 et 14 mars 2014. Les États Membres y ont eu un débat général sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans l'application de ces deux textes. Des tables rondes ont été consacrées aux trois axes clefs du Plan d'action, à savoir: a) réduction de la demande; b) réduction de l'offre; et c) coopération internationale. Le 14 mars 2014, les participants ont adopté la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. (La Déclaration ministérielle conjointe et les conclusions des tables rondes du débat de haut niveau figurent dans le document A/69/87-E/2014/80.)

5. À sa cinquante-septième session, la Commission a aussi adopté sa résolution 57/5, intitulée “Session extraordinaire de l’Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016”, dans laquelle elle a décidé de prendre toutes les mesures possibles pour que les préparatifs de la session extraordinaire soient menés comme il se doit, ouverts à tous et efficaces en tirant le meilleur parti des réunions et rapports auxquels elle avait droit. Elle a en outre, par l’intermédiaire du Conseil économique et social, soumis des recommandations quant aux modalités des préparatifs et de la conduite de la session extraordinaire. L’Assemblée a adopté ces recommandations dans sa résolution 69/200, intitulée “Session extraordinaire de l’Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016”, dans laquelle elle a décidé que “la Commission, en tant qu’organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, [dirigerait] ces préparatifs en réglant de façon ouverte toutes les questions d’organisation et de fond” et invité à cet égard son propre Président à soutenir ce processus, à le guider et à y rester associé.

6. Au second semestre de 2014, la Commission a tenu plusieurs réunions intersessions et entamé d’intenses consultations avec toutes les parties intéressées (États Membres, entités et institutions spécialisées des Nations Unies, organisations internationales et régionales, et société civile) afin que le processus préparatoire soit mené comme il se doit, ouvert à tous et efficace. Pour faciliter les consultations, un site Web a été créé ([www.ungass2016.org](http://www.ungass2016.org)), qui permet un dialogue à l’échelle mondiale et sert d’outil de référence à la Commission dans ses préparatifs.

7. À la reprise de sa cinquante-septième session, qu’elle a tenue du 3 au 5 décembre 2014, la Commission a eu un débat spécial sur les préparatifs de la session extraordinaire de l’Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, au cours duquel les États Membres et d’autres acteurs ont abordé les questions de fond et d’organisation touchant à ces préparatifs. Dans sa décision 57/2, elle a décidé qu’“elle élirait, sur la base de la répartition régionale des membres du Bureau de sa cinquante-septième session, un Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire”. Dans sa décision 57/3, elle a approuvé l’ordre du jour provisoire du débat spécial qui devait avoir lieu pendant sa cinquante-huitième session, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire. (On trouvera un compte rendu des délibérations et le texte des décisions 57/2 et 57/3 de la Commission dans le document E/2014/28/Add.1-E/CN.7/2014/16/Add.1.)

8. Le débat spécial sur les préparatifs de la session extraordinaire qui a eu lieu pendant la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants s’est tenu les quatre premiers jours de cette session, à savoir du 9 au 12 mars 2015. Au total, 131 États, ainsi que plus de 65 organisations non gouvernementales et 15 organisations internationales et intergouvernementales, y ont participé. Il comprenait une partie générale consacrée aux préparatifs de la session extraordinaire (voir annexe I ci-après).

9. En plus du débat général, cinq discussions interactives ont été consacrées aux thèmes suivants: a) réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires; mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement (“drogues et santé”); b) réduction de l’offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité

liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ("drogues et crime"); c) questions transversales: drogues et droits de l'homme, et jeunes, femmes, enfants et collectivités; d) questions transversales: nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale; e) développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques. Les membres du Conseil que la Commission a chargés des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 ont présidé ces discussions et présenté un résumé de leurs conclusions à la séance de clôture du débat spécial (voir annexe II ci-après).

10. À sa cinquante-huitième session, la Commission des stupéfiants a adopté sa résolution 58/8, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016" et composée de deux sections. Dans la première section (par. 1 à 5), la Commission est convenue des dispositions pratiques à prendre pour la période allant jusqu'au débat spécial qu'elle tiendrait en préparation de la session extraordinaire à la reprise de sa cinquante-huitième session, en décembre 2015, et à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, et pour le débat spécial lui-même. La deuxième section (par. 6) constituait une résolution distincte dont la Commission décidait de demander au Conseil économique et social de recommander l'adoption à l'Assemblée. Elle décrivait les modalités préconisées pour la session extraordinaire elle-même, notamment les dates auxquelles il était proposé qu'elle se tienne (19-21 avril 2016) et le format qui pourrait être le sien (un débat général et cinq tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes et consacrées aux mêmes thèmes que ceux qui avaient été débattus lors des discussions interactives tenues à la session de mars 2015), et contenait des dispositions concernant la rédaction, par la Commission, d'un "document bref, concis et tourné vers l'action, dans lequel [figurerait] un ensemble de recommandations pratiques", qu'il serait recommandé d'adopter à la session extraordinaire.

11. Toujours à sa cinquante-huitième session, la Commission a adopté sa décision 58/14, intitulée "Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016", et sa décision 58/15, intitulée "Projet d'ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à sa cinquante-neuvième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016". (On trouvera de plus amples informations sur les débats spéciaux relatifs aux préparatifs de la session extraordinaire de 2016, ainsi que le texte de la résolution 58/8 de la Commission, y compris le projet de résolution qu'elle demande au Conseil économique et social de recommander à l'Assemblée d'adopter, et celui de ses décisions 58/14 et 58/15 dans le document E/2015/28-E/CN.7/2015/15.)

## Annexe I

### **Partie générale consacrée aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

1. À ses 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, le 9 mars 2015, la Commission a tenu la partie générale de son débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.
2. Les représentants des pays ci-après ont prononcé des déclarations: Colombie, Iran (République islamique d'), Bolivie (État plurinational de), Nouvelle-Zélande, Afghanistan, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Ghana, Australie, Mexique, Portugal, Argentine, Arabie saoudite, Allemagne, Uruguay, France, Kirghizistan, Espagne, Philippines, Japon, Équateur, Nigéria, Inde, Pakistan, Kazakhstan, Turkménistan, Pologne, Suède, Chine, Autriche, Thaïlande, Pérou, Indonésie, Pays-Bas, Algérie, Afrique du Sud, Tunisie, Namibie, El Salvador, Canada, Costa Rica, Norvège, Italie, Maroc, Guatemala, Brésil, Chili, Hongrie, Suisse, Cuba, Égypte, Turquie, Qatar et République de Corée<sup>1</sup>.
3. Des déclarations ont également été prononcées par les observateurs du Plan de Colombo pour le développement économique et social coopératif en Asie et dans le Pacifique, du Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) du Conseil de l'Europe et de la Ligue des États arabes. L'observateur de l'Ordre souverain militaire de Malte a aussi prononcé une déclaration.
4. Il a été noté que, malgré les progrès accomplis, le problème mondial de la drogue continuait de mettre la communauté internationale à l'épreuve et qu'il convenait de s'y attaquer sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée.
5. De nombreux orateurs ont réaffirmé leur attachement à la réalisation, d'une part, des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, d'autre part, des objectifs énoncés dans la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action.
6. Plusieurs orateurs ont souligné que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 était une étape décisive dans la marche vers 2019 et qu'elle constituerait une occasion unique et précieuse de faire le point des réalisations enregistrées et des difficultés rencontrées dans la lutte contre ce problème et d'examiner de manière ouverte et transparente la situation dans chaque région, les approches nouvelles et les tendances qui se faisaient jour.

---

<sup>1</sup> Faute de temps, certaines déclarations n'ont été rendues publiques que sur le site Web de la Commission.

7. Les intervenants ont réaffirmé que la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, devrait continuer de diriger les préparatifs de la session extraordinaire, en coordination avec le Président de l'Assemblée générale.

8. La proposition tendant à ce qu'il soit tenu une session extraordinaire de trois jours et organisé, en marge du débat général, des tables rondes interactives de haut niveau avec la participation de toutes les parties prenantes, notamment la communauté scientifique et la société civile, a été appuyée. Il a été noté que tout document qu'établirait la Commission pour adoption à la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 2016 devrait être bref et concis. L'idée de rendre compte des principaux points soulevés au cours des tables rondes de haut niveau dans un résumé établi par le Président a été favorablement accueillie.

9. De nombreux orateurs ont noté avec satisfaction les efforts faits par la Commission pour que les préparatifs de la session extraordinaire soient ouverts à tous. Ils ont souligné qu'il importait que tous les organismes et organes des Nations Unies, organisations intergouvernementales, entités de la communauté scientifique, parlements nationaux et groupes de la société civile concernés participent pleinement à ce processus. L'importance d'une collaboration active et réelle avec la société civile a été soulignée, et la constitution et la mise à contribution d'une équipe spéciale composée de représentants de la société civile et d'un réseau scientifique ont été jugées utiles.

10. De nombreux orateurs ont souligné qu'il fallait préserver, ainsi qu'appliquer pleinement et comme il se devait, les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui demeuraient la clef de voûte du système international de lutte contre la drogue.

11. Certains intervenants ont noté que les politiques en vigueur en matière de contrôle des drogues n'avaient pas produit les résultats escomptés en matière de réduction de l'offre et de la demande et que de nouvelles approches s'imposaient. Plusieurs ont souligné que toute nouvelle approche devrait s'inscrire dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Un certain nombre se sont dits préoccupés par la dépénalisation et la légalisation.

12. La nécessité d'une approche fondée sur des données probantes, équilibrée, intégrée et multidisciplinaire concernant les stratégies de réduction de l'offre et de la demande, dans le strict respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, des buts et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du droit international a été soulignée.

13. Plusieurs orateurs ont jugé important de débattre de la proportionnalité des peines et des mesures autres que l'incarcération et, plus largement, de l'intérêt qu'il y avait à promouvoir en matière de drogues des politiques fondées sur le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de la solidarité, de l'état de droit et des droits de l'homme. Plusieurs ont réaffirmé leur opposition inconditionnelle à la peine de mort, y compris pour les infractions liées à la drogue. D'autres ont noté que la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale devraient être respectées et que c'était par la législation nationale de chaque État que devait être fixée la peine à appliquer en cas d'infractions liées aux drogues.

14. Il a été souligné que toute approche équilibrée du problème mondial de la drogue devrait tenir compte du fait que la toxicomanie est un problème de santé et que les stratégies nationales de réduction de la demande de drogues doivent inclure des dispositifs de prévention primaire, d'intervention précoce, de traitement, de prise en charge, de guérison et de réinsertion sociale. Un certain nombre d'orateurs ont noté qu'il convenait d'adopter et d'appliquer des mesures de réduction des risques. D'autres ont souligné que, dans le cadre d'une approche équilibrée du problème mondial de la drogue, des mesures de détection et de répression devraient continuer d'être mises en œuvre.

15. Les intervenants ont été nombreux à souligner l'importance qu'il y avait à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques, tout en évitant leur détournement et leur abus.

16. Il a été souligné que la communauté internationale devrait s'employer à prévenir les effets néfastes de la violence liée à la drogue sur les sociétés et les communautés et qu'il fallait lutter contre la pauvreté, le chômage et la marginalisation sociale dans le cadre de programmes de développement alternatif durable.

17. Plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur les stratégies intégrées et durables de lutte contre les cultures illicites et souligné l'importance des programmes de développement alternatif, y compris préventif, dans le cadre des objectifs plus généraux de développement économique. Un certain nombre d'intervenants ont estimé qu'il était nécessaire de renforcer la coopération régionale et internationale afin d'appuyer les programmes de développement alternatif, en tenant compte des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif.

18. Les orateurs ont également appelé au renforcement de la coopération régionale et internationale contre la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues et la production, la fabrication et le trafic illicites de drogues, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Face aux problèmes nouveaux et émergents, il convenait d'aider les services de détection et de répression qui en feraient la demande à renforcer les échanges d'informations et la coopération Sud-Sud et triangulaire.

19. Les liens croissants entre le trafic de drogues et la corruption, la traite des personnes, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité et les autres formes de criminalité organisée, ainsi que, dans certains cas, le blanchiment d'argent et le terrorisme, ont été notés par plusieurs orateurs.

20. De nombreux intervenants ont relevé la menace que faisaient peser les drogues synthétiques et l'apparition de nouvelles substances psychoactives et estimé que, pour y faire face, il fallait durcir les mesures et renforcer la coopération aux niveaux national, régional et international.

21. On a accueilli favorablement le rôle que jouait l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) en tant que principale entité du système des Nations Unies chargée d'aider les États Membres à lutter contre le problème mondial de la drogue. On lui a demandé de continuer de mobiliser des ressources pour fournir une assistance technique et pour renforcer les capacités des États qui en

font la demande, notamment dans les domaines de la prévention du crime et de la toxicomanie, de la détection et de la répression, de la gestion des laboratoires de criminalistique et de la formation du personnel.

## Annexe II

### **Discussions interactives sur les thèmes des débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

**Discussion interactive sur le thème “Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires; mesures pour assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement (“drogues et santé”)”**

La discussion interactive sur le thème “Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires; mesures pour assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement (“drogues et santé”)", qui s'est tenue le 10 mars, a été présidée par Pedro Luis Moitinho de Almeida (Portugal) et animée par les experts suivants: Tawfik Zid (Tunisie), Jose Marlowe S. Pedregosa (Philippines), Jože Hren (Slovénie), Roberto Campa (Mexique), Michael Botticelli (États-Unis), Lochan Naidoo (Organe international de contrôle des stupéfiants), Shekhar Saxena (Organisation mondiale de la Santé (OMS)) et Diederik Lohman (Human Rights Watch).

#### **Résumé du Président**

Le résumé des points saillants qu'a fait le Président, et qui n'a pas fait l'objet de négociations, est présenté ci-après.

On a insisté sur l'importance qu'il y avait à aborder les troubles liés à l'usage de drogues selon une approche globale, fondée sur des données factuelles et axée sur la santé.

Les orateurs ont souligné qu'un éventail complet de stratégies efficaces existait pour la prévention de la toxicomanie, l'intervention précoce et le traitement, et que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile devaient prendre des mesures à tous les niveaux en vue d'élargir la portée de leurs programmes et d'en améliorer la qualité, le suivi et l'évaluation.

Les intervenants ont souligné que la prévention de l'usage de drogues basée sur des données scientifiques et ciblant les vulnérabilités aussi bien individuelles que sociales demeurait l'élément clef des efforts visant à réduire la demande par l'apport d'un soutien aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux communautés, en particulier parmi les plus vulnérables. Les facteurs exposant les individus à un risque accru d'usage de drogues, tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, la stigmatisation et le manque de perspectives, ont été évoqués.

L'existence de services de traitement de la toxicomanie de qualité, accessibles aux patients qui en font la demande, basés sur des données scientifiques et les normes médicales en vigueur et intégrés à une approche de santé publique, de même que de

services de réadaptation et de réinsertion des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et de dépendance, a été considérée comme essentielle.

Les orateurs ont fait observer qu'il convenait de s'opposer à la stigmatisation des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, en mettant spécifiquement l'accent sur les jeunes et les femmes. Il a été noté que, plutôt qu'être punies, les personnes faisant usage de drogues devraient bénéficier de services intégrés axés sur la prise en charge sanitaire et sociale, le traitement, la réinsertion et le rétablissement. On a mentionné la nécessité de former les professionnels de la santé aux moyens de traiter les troubles liés à l'usage de drogues ainsi qu'à l'utilisation de médicaments pour le traitement de la dépendance.

Le fait que des lacunes subsistaient en matière scientifique, notamment en ce qui concernait le traitement des usagers de substances non opioïdes, a également été mentionné.

En outre, on a proposé quatre grands points dont les stratégies de réduction de la demande de drogues devraient tenir compte: a) coût; b) contrôle; c) sensibilisation; et d) utilisation de modèles d'intervention efficaces. On a noté que ces stratégies devaient être adaptées aux problèmes inédits que posaient les nouvelles substances psychoactives, la dépendance au cannabis et le traitement des patients souffrant de troubles multiples.

Certains orateurs ont indiqué que pour réduire les taux d'infection à VIH et au virus de l'hépatite C chez les usagers de drogues par injection, il convenait de mettre en œuvre des programmes de réduction des risques, en particulier des programmes d'échange de seringues et d'aiguilles, des traitements de substitution aux opioïdes, des services de conseil et de dépistage volontaire du VIH, et des traitements antirétroviraux. Certains ont également fait observer qu'il fallait élaborer et mettre en œuvre des mesures reposant sur des données factuelles pour lutter contre la transmission du VIH et de l'hépatite C parmi les usagers de stimulants non injectables (cocaïne, crack et stimulants de type amphétamine).

Faisant référence à la Déclaration politique sur le VIH/sida: intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida, dans laquelle les États Membres s'étaient engagés à prendre des mesures pour réduire de 50 % le taux de transmission du VIH chez les usagers de drogues par injection d'ici à 2015, un certain nombre d'orateurs ont souligné que cet objectif ne serait probablement pas atteint. On a insisté sur le fait que l'ONUSIDA, en tant qu'organisme pivot du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), aurait un rôle important à jouer après 2015 pour aider les pays à réduire les taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues et les détenus.

Plusieurs orateurs ont constaté qu'entre les pays à revenu élevé d'une part et les pays à revenu faible ou intermédiaire d'autre part, un fort déséquilibre existait en termes de disponibilité des stupéfiants et des substances psychoactives à des fins médicales et scientifiques, notamment pour le traitement de la douleur et les soins palliatifs, et ils ont rappelé que les gouvernements avaient l'obligation de veiller à la disponibilité de ces substances en vertu des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues ainsi que des règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme, et qu'ils devaient le faire dans le cadre d'une approche équilibrée entre réduction de l'offre et réduction de la demande. Certains orateurs ont tout particulièrement mentionné la disponibilité actuellement

insuffisante des substances psychotropes visées par la Convention de 1971 et utilisées pour le traitement de maladies graves. On a fait observer qu'une disponibilité suffisante de ces substances devait être contrebalancée par l'application de mesures destinées à en empêcher l'usage impropre, l'abus et le détournement.

**Discussion interactive sur le thème “Réduction de l’offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d’argent et promotion de la coopération judiciaire (“drogues et crime”)”**

La discussion interactive sur le thème “Réduction de l’offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d’argent et promotion de la coopération judiciaire (“drogues et crime”)", qui s’est tenue le 10 mars, a été présidée par Reza Najafi (République islamique d’Iran) et animée par les experts suivants: Rashmi Verma (Inde), Evika Siliņa (Lettonie), Markel Iván Mora (Panama), Paul Griffiths (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) et Ross Bell (Fondation néo-zélandaise sur les drogues).

**Résumé du Président**

Le résumé des points saillants qu’a fait le Président, et qui n’a pas fait l’objet de négociations, est présenté ci-après.

L’accent a été mis sur le fait qu’une approche unique ne saurait contribuer à résoudre le problème de la drogue et qu’une action équilibrée et durable s’imposait au niveau international pour obtenir des résultats positifs. Il a été fait référence aux mesures de réduction de l’offre mentionnées dans la Déclaration politique et le Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Les orateurs ont souligné qu’il fallait renforcer la coopération régionale et internationale en matière de détection et de répression, notamment pour assurer une véritable coopération transfrontalière et judiciaire, dans les domaines de l’extradition et de l’entraide judiciaire par exemple.

Il a été noté que les efforts de développement alternatif, qui reposaient sur le principe de la responsabilité partagée et sur une coopération internationale étroite, notamment grâce à l’échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l’expérience, s’étaient traduits par de bons résultats. On a insisté sur le fait qu’il était important de répondre aux difficultés auxquelles les cultivateurs étaient confrontés après l’éradication des cultures. La nécessité de s’attaquer aux causes profondes de la criminalité liée à la fabrication et au trafic de drogues a également été évoquée, de même que celle de renforcer, au moyen de partenariats plus efficaces, le développement et la stabilité dans les pays d’origine et de transit.

On a observé que grâce à la mise en œuvre réussie de réformes des peines, les taux d’incarcération et de criminalité avaient baissé, et on a souligné qu’il était nécessaire de respecter le principe de proportionnalité des peines. À cet égard, certains orateurs ont réaffirmé leur opposition à la peine de mort, en particulier pour les infractions liées à la drogue.

Notant que les indicateurs de performance traditionnellement utilisés par les services de détection et de répression pour mesurer l'impact de la réduction de l'offre, à savoir les quantités saisies et le nombre d'arrestations, ne permettaient pas d'appréhender complètement la nature complexe du problème mondial de la drogue, certains orateurs ont proposé que les politiques et les stratégies soient évaluées à l'aide d'indicateurs supplémentaires prenant en compte, d'une part, d'autres aspects de la réduction de l'offre, comme le traçage des flux financiers, d'autre part, l'impact des mesures de lutte contre la drogue sur la demande illicite.

Certains intervenants ont souligné qu'il importait de retracer les flux financiers illicites générés par le trafic de drogues et qu'une formation aux enquêtes financières était nécessaire pour lutter contre le blanchiment d'argent.

Certains ont fait observer qu'il existait un lien entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, notamment le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, tandis que d'autres ont noté que ce phénomène se limitait à certaines régions du monde seulement.

Certains orateurs, notant que les groupes criminels organisés se servaient de plus en plus souvent d'Internet de façon abusive pour faciliter le trafic de drogues, ont appelé l'attention sur la nécessité de mettre en place des programmes d'appui au renforcement des capacités en vue d'enquêter sur ces infractions et d'en poursuivre les auteurs.

De nombreux intervenants ont reconnu que les nouvelles substances psychoactives constituaient une menace croissante d'ampleur mondiale et ont insisté sur le fait que, pour y faire face, une coopération internationale s'imposait, et que la question méritait d'être examinée à la session extraordinaire de 2016. Des orateurs ont souligné qu'il était important, pour répondre aux problèmes posés par ces substances, de veiller au partage des informations aux niveaux régional et international, d'améliorer les moyens criminalistiques dont disposaient les laboratoires pour identifier ces substances, avec l'aide et la coopération de l'ONUDC, et de hiérarchiser les substances en fonction de leur nocivité, en se fondant sur les risques qu'elles représentaient pour la santé et leur potentiel addictif. À cet égard, il a été proposé que l'inscription provisoire de certaines substances aux Tableaux sur la base du principe de similarité soit envisagée.

La nécessité, d'une part, de maintenir des mesures de contrôle efficaces sur les précurseurs et les préprécurseurs, d'autre part, de surveiller et de prévenir les détournements effectués depuis des sources d'approvisionnement licites, a été soulignée, tout comme celle d'utiliser les technologies pour échanger des informations en temps réel et repérer ainsi les tendances en matière de fabrication et de trafic illicites.

La nécessité de remédier aux difficultés qui entravent la réduction de l'offre illicite de substances placées sous contrôle dans le cadre des conventions internationales a été soulignée. Plusieurs orateurs ont indiqué que des approches novatrices pourraient être identifiées dans ce cadre.

### **Discussion interactive sur le thème “Questions transversales: drogues et droits de l’homme, et jeunes, femmes, enfants et collectivités”**

La discussion interactive sur le thème “Questions transversales: drogues et droits de l’homme, et jeunes, femmes, enfants et collectivités”, qui s’est tenue le 11 mars, a été présidée par Károly Dán (Hongrie) et animée par les experts suivants: Ahmed Alfarez (Arabie saoudite), Juan Carlos Molina (Argentine), Ruth Dreifuss (Suisse) et Kristina Sperkova (IOGT International).

#### **Résumé du Président**

Le résumé des points saillants qu’a fait le Président, et qui n’a pas fait l’objet de négociations, est présenté ci-après.

Des orateurs ont souligné leur attachement aux droits de l’homme, comme le droit à la vie et à la santé, et l’importance que ceux-ci revêtent dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Plusieurs intervenants ont fait valoir qu’il conviendrait d’intégrer aux stratégies de réduction de la demande de drogues des approches globales axées sur la santé, fondées sur le respect des droits, centrées sur l’individu et mettant l’accent sur les groupes vulnérables que sont, par exemple, les femmes et les enfants.

Il fallait lever les obstacles au développement et résoudre les problèmes socioéconomiques sous-jacents, comme la pauvreté, la violence et l’exclusion sociale, en assurant notamment l’égalité des chances en matière d’emploi et d’éducation. Il a été signalé qu’il faudrait que les questions du développement durable et des droits de l’homme soient dûment prises en compte à la session extraordinaire de l’Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Il a également été question du droit au développement.

On a mis en avant qu’il faudrait que les personnes qui souffrent de troubles liés à la drogue aient facilement accès à des programmes efficaces de prévention, de traitement et de réinsertion ainsi qu’à des programmes sanitaires et à des initiatives de prévention du VIH fondés sur des données probantes. Il a également été noté qu’il importait de prendre, pour prévenir les effets sociaux et sanitaires adverses, des mesures fondées sur des données scientifiques. Certains orateurs ont aussi signalé qu’il faudrait que les mesures de réduction de la demande de drogues se fondent sur les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et tiennent pleinement compte de tous les droits de l’homme qui s’appliquent.

On a également souligné l’importance qu’il y avait à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement.

Il a été question, d’une part, de la nécessité de mettre en œuvre des politiques différenciées selon le sexe et des mesures adaptées aux besoins spécifiques des consommatrices de drogues et des femmes coupables d’infractions liées à la drogue et aux risques qu’elles encourent et, d’autre part, d’atténuer les conséquences négatives de leur comportement sur leur famille.

Il a été souligné qu’il faudrait, dans l’intérêt supérieur de l’enfant, adopter des politiques et des mesures de lutte contre la drogue, notamment des mesures destinées à prévenir l’abus de drogues chez les enfants ou leur implication dans des

infractions liées à la drogue et une réponse adéquate des services de santé et de protection de l'enfance. Il importait d'adopter des mesures d'intervention précoce, de prévention et de sensibilisation à l'intention des jeunes, des familles et des communautés. L'importance des droits des victimes du trafic et l'impact des médias sociaux sur les questions liées à la drogue ont également été relevés.

En ce qui concerne les mesures pénales, on a mis en avant qu'il importait d'infliger des peines proportionnelles et de prendre des mesures autres que les sanctions ou l'incarcération pour les infractions non violentes liées à la drogue. Plusieurs orateurs ont évoqué les effets néfastes de la stigmatisation et de la punition sur les consommateurs. Il faudrait recourir à des mesures autres que les sanctions pénales pour favoriser la guérison, la réinsertion sociale et le traitement des toxicomanes.

Plusieurs orateurs ont réaffirmé leur opposition inconditionnelle à la peine de mort, y compris pour les infractions liées aux drogues. D'autres ont noté que la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale devaient être respectées. Les pays et les régions avaient adopté des approches très diverses, et il fallait en tenir compte. Les spécificités des diverses cultures et traditions devaient être prises en considération dans les politiques de lutte contre la drogue.

Plusieurs intervenants ont souligné l'importance que revêtaient, pour ce qui était de résoudre les affaires de drogues aux niveaux régional et international, la coopération et les partenariats avec le secteur privé et la société civile. Il fallait mettre en place une coordination et une collaboration interinstitutionnelles, notamment entre les organismes chargés de la santé, de la justice, de la détection et de la répression, des enfants et des jeunes, pour adopter une approche équilibrée et globale du problème mondial de la drogue.

**Discussion interactive sur le thème “Questions transversales: nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale”**

La discussion interactive sur le thème “Questions transversales: nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale”, qui s'est tenue le 11 mars, a été présidée par Khaled Abdel-Rahman Shamaa (Égypte) et animée par les experts suivants: Tingfang Wu (Chine), Konstantin Gobrusevko (Fédération de Russie), Jose Moldiz Mercado (État plurinational de Bolivie), Pier Vincenzo Piazza (France) et Lisa Sanchez (Transform Drug Policy Foundation).

**Résumé du Président**

Le résumé des points saillants qu'a fait le Président, et qui n'a pas fait l'objet de négociations, est présenté ci-après.

Des orateurs ont lancé un appel en faveur d'une approche humaine du problème mondial de la drogue, tout en soulignant que des approches novatrices pourraient

être mises en œuvre dans le cadre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

Certains intervenants ont souligné que des politiques de lutte contre la drogue novatrices et de nouvelles législations étaient nécessaires pour faire face aux réalités spécifiques et changeantes de chaque région en matière de drogues, et ils ont appelé de leurs vœux une discussion ouverte sur des approches prévoyant notamment la dépénalisation de l'usage des drogues et d'autres mesures visant à réduire les conséquences potentiellement négatives des politiques actuelles. D'autres ont pris note des nouveaux enjeux et approches, tout en soulignant leur attachement continu à la pleine application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, ainsi que des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui restent le fondement du régime international en la matière.

Certains orateurs ont souligné que les différents pays et régions avaient adopté des approches très variées dont il faudrait tenir dûment compte. L'importance des principes de non-intervention, de souveraineté et d'intégrité territoriale des États a été évoquée. Certains orateurs ont aussi noté qu'il importait de tenir compte des particularités des différentes cultures et traditions dans l'application des politiques en matière de drogues.

On a souligné qu'il importait de placer l'être humain au centre des politiques de contrôle des drogues. Il a été fait référence aux nouveaux enjeux, comme l'augmentation des niveaux de consommation, ainsi qu'à la nécessité de mettre l'accent sur le développement alternatif, y compris préventif, et d'améliorer la qualité de vie des populations des régions touchées par les cultures illicites. On a aussi mentionné qu'il importait de continuer à lutter contre la pauvreté et le chômage, qui entraînaient la marginalisation sociale et étaient donc exploités par les trafiquants de drogues.

La nécessité d'une approche scientifique de la compréhension et du traitement de la toxicomanie a été soulignée. Un petit nombre d'orateurs ont fait état de traitements pharmacologiques novateurs contre la dépendance au cannabis et l'hépatite C. Les États ont été instamment invités à allouer des ressources supplémentaires à la recherche et à faire du traitement de la toxicomanie une priorité.

Certains orateurs ont souligné la nécessité de renforcer la coopération dans la lutte contre le blanchiment d'argent et d'améliorer le partage d'informations. Il a été noté qu'il faudrait étudier la base financière du commerce illégal des drogues pour identifier les flux financiers illicites liés au trafic de drogues, ce qui permettrait de mieux comprendre l'impact de ces flux sur l'économie.

Il a été fait référence à l'utilisation croissante de matériel moderne et à la coordination accrue entre réseaux de trafic de drogues et réseaux terroristes. Des orateurs ont lancé un appel en faveur d'un renforcement des capacités qui permettrait de mieux contrôler les voies maritimes et de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Des intervenants ont évoqué les enjeux liés à l'utilisation accrue d'Internet, des systèmes Web et des forums de discussion pour le partage d'informations sur les méthodes de production et les itinéraires de trafic, ainsi que sur la commande de

produits chimiques et de précurseurs non inscrits aux Tableaux. À cet égard, les lenteurs de l'élaboration des législations et les écarts de portée du contrôle dans les divers pays empêchaient une action efficace. Des propositions ont été formulées en vue de renforcer le régime de contrôle des nouvelles substances psychoactives et de développer la coopération entre les régions pour s'attaquer efficacement aux problèmes que posaient les produits chimiques non soumis à contrôle.

On a souligné qu'il importait de renforcer la coopération pour lutter contre les problèmes de drogue aux niveaux régional et international, et de mettre en place des partenariats avec le secteur privé et la société civile.

**Discussion interactive sur le thème “Développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques”**

La discussion interactive sur le thème “Développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques”, qui s'est tenue le 11 mars, a été présidée par Jaime Alberto Cabal Sanclemente (Colombie) et animée par les experts suivants: Ahmadu Giade (Nigéria), Dispanadda Diskul (Thaïlande), Julio Garro Galvez (Pérou), Daniel Brombacher (Allemagne) et Fay Watson (Europe contre la drogue).

**Résumé du Président**

Le résumé des points saillants qu'a fait le Président, et qui n'a pas fait l'objet de négociations, est présenté ci-après.

Plusieurs orateurs ont souligné que la pauvreté, le manque de moyens de subsistance, la vulnérabilité, la présence insuffisante de l'État, l'insécurité et l'accès limité à la terre faisaient partie des principales circonstances propices aux cultures illicites. Il fallait s'y attaquer de manière globale.

Les orateurs ont insisté sur l'importance et la valeur ajoutée que présentait la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 en ce qu'elle serait l'occasion de mettre en avant les expériences de développement alternatif réussies et de les aborder dans une perspective de développement, pour ainsi faire le point sur la question et l'inscrire parmi les priorités internationales. Ils ont réaffirmé qu'il fallait intégrer le développement alternatif dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable.

Certains intervenants ont souligné qu'il importait d'appliquer les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et noté que toutes les décisions de politique générale qui avaient été prises n'avaient pas trouvé de traduction concrète sur le terrain.

Un certain nombre d'orateurs ont fait ressortir la nécessité de prévoir des mesures de développement alternatif dans les stratégies nationales plus vastes de développement et de lutte contre la drogue.

Plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur le fait que le développement alternatif requerrait une démarche globale, intégrée et durable à long terme, comprenant

notamment la création et l'amélioration des infrastructures, des routes, des réseaux d'eau et d'électricité et de l'accès à la terre, aux soins de santé, à l'éducation et aux marchés. On a noté qu'il fallait renforcer les capacités des États à mettre en œuvre des programmes de développement alternatif.

La coopération internationale, y compris Sud-Sud, et l'engagement de toutes les parties prenantes, organisations intergouvernementales, organisations de la société civile, associations locales, autorités nationales et locales et entités du secteur privé concernées étaient déterminants pour la réussite des programmes de développement alternatif.

Plusieurs intervenants ont fait observer qu'une réduction durable des cultures illicites avait eu lieu là où des mesures de développement alternatif avaient été prises.

On a noté qu'au fil des ans, l'aide publique au développement consacrée spécifiquement au développement alternatif avait nettement reculé, et que de nombreuses populations agricoles ne recevaient donc plus d'aide de ce type.

Selon certains orateurs, il fallait étendre les mesures de développement alternatif aux pays, africains en particulier, où le cannabis était cultivé, afin de remédier à la pauvreté et à la vulnérabilité des populations.

Plusieurs orateurs ont insisté sur l'importance que revêtaient l'accès aux marchés et les réseaux de commercialisation pour les produits issus du développement alternatif, dont ils ont souligné qu'ils devaient être de bonne qualité et compétitifs.

Le développement alternatif préventif présentait un grand intérêt, et il fallait mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière de développement alternatif.

Plusieurs intervenants ont souligné à quel point il importait d'évaluer les incidences du développement alternatif au moyen non seulement d'estimations des cultures illicites, mais aussi d'indicateurs de développement humain, de façon à les mesurer du point de vue socioéconomique de l'amélioration des conditions de vie.

Certains ont appelé l'attention sur le fait que le développement alternatif devait être conçu selon une approche axée sur l'être humain afin de faire participer la population à toutes les phases de sa mise en œuvre.

Certains orateurs ont insisté sur la nécessité de veiller, lors de la mise au point des interventions de lutte contre les cultures illicites, à ce que les mesures de développement alternatif, d'éradication et de détection et répression se succèdent en bon ordre.

Plusieurs orateurs ont jugé bienvenu le chapitre du futur Rapport mondial sur les drogues 2015 consacré au développement alternatif, dont ils ont estimé qu'il pourrait grandement aider les États Membres à se préparer en vue des débats qui se tiendraient à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. La Commission des stupéfiants et l'ONUDC jouaient un rôle considérable pour ce qui était de faire avancer les travaux sur la question.